



Echéances non réclamées

Par **Mariedom**, le **10/07/2014** à **10:25**

Bonjour,

Suite au décès (par suicide) de mon mari en 2007, ma banque a stoppé les prélèvements pour le remboursement de nos prêts immobilier et auto (prêts à la consommation). Le prêt immobilier a été intégralement remboursé par les ACM, mais pas les deux prêts auto, car ils avaient été contractés moins d'un an avant le décès et qu'il s'agissait d'un décès par suicide. La banque me réclame aujourd'hui, donc 7 ans après, le remboursement de ces deux prêts. Aucune échéance n'a été versée pour ces prêts depuis 2007.

Est-elle dans ses droits? N'y a-t-il pas prescription?

Merci d'avance pour votre réponse